



Accompagnement à la réalisation d'un audit énergétique

L'audit énergétique est l'étape indispensable pour cerner les travaux prioritaires d'un bâtiment et le SDE35 vous accompagne dans la réalisation de ce diagnostic jusqu'à hauteur de 2 500€.

Optimiser les performances énergétiques des bâtiments offre aux collectivités le moyen de réduire leur émission des gaz à effet de serre, minimiser leur facture énergétique tout en augmentant le confort des usagers. Quand on sait que plus de 70 % de la consommation énergétique des collectivités provient de leur patrimoine bâti, une réflexion sur le bâti devient une nécessité.

Pourquoi faire un audit ?

Un audit énergétique consiste à mesurer et diagnostiquer les performances énergétiques d'un bâtiment. En plus de cibler les zones de déperdition énergétique, il permet d'évaluer l'inertie d'un bâtiment lors des périodes d'hiver comme d'été. Une fois cet état des lieux réalisé, l'audit a pour objectif de prioriser les potentiels travaux à effectuer visant une meilleure performance énergétique du bâtiment. L'évaluation des travaux prendra en compte les possibles évolutions du bâtiment, les coûts des investissements nécessaires et des économies escomptées.

Le programme ACTEE

Ce programme national porté par la FNCCR vise à augmenter les actions de réduction de consommation énergétique des collectivités. Il permet d'apporter un financement sur les coûts organisationnels et opérationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments, en proposant une mutualisation des projets.

Depuis 2019, le SDE35 est engagé dans le programme ACTEE, pour obtenir des fonds afin d'accompagner et financer les actions des collectivités bretonnes, dans le cadre de 3 projets :

- ACTEE1 Pilote, 2019-2021, regroupant les 4 syndicats d'énergie bretons.

- ACTEE2 Sequoia, 2021 jusqu'au 30 juin 2023, coordonné par le SDE35 et regroupant l'intégralité des structures Conseiller en Energie Partagé d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole et le SDE22.

- ACTEE2 Merisier, mi 2021 jusqu'au 31 décembre 2023, coordonné par le SDE22 et dédié spécifiquement aux bâtiments scolaires.

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

Contenu de l'audit énergétique

Afin d'être conforme techniquement, l'audit devra intégrer à minima les prestations suivantes :

- Un diagnostic complet du bâtiment (isolation, menuiserie, moyen de chauffage, Eau Chaude Sanitaire, ...),
- Une Simulation Thermique Dynamique (STD),
- Une évaluation du confort d'été,
- L'intégration des matériaux biosourcés dans les préconisations de travaux,
- Le potentiel d'utilisation des énergies renouvelables sur le site,
- Une estimation et une planification des futurs travaux pour respecter le décret tertiaire.

Il sera possible d'intégrer en complément des actions supplémentaires propres aux besoins spécifiques de la collectivité (amiante, accessibilité, ...)

L'offre du SDE35

Le SDE35 propose un accompagnement financier et technique pour vous aider dans la réalisation d'un audit énergétique. Chaque collectivité sera autonome dans la consultation et ses relations avec le prestataire, toutefois le SDE35 apportera :

- **Un soutien technique et humain** avec la proposition d'un cahier des charges type sur lequel la collectivité peut s'appuyer, des outils d'aide à la consultation et d'analyse des offres ainsi que les différents retours d'expérience des audits.
- **Un accompagnement financier** à la hauteur de 50% avec un plafond d'aide de 2 500 € par audit.

Zoom sur... le décret tertiaire

Les bâtiments du secteur tertiaire de plus de 1000m² se doivent d'améliorer leur performance énergétique d'ici 2050. Le «décret tertiaire» provenant de la loi ELAN fixe des objectifs de réduction de consommation à partir des performances d'années de référence. Les objectifs de réductions de consommation sont de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. Des pénalités sont prévues pour les structures n'atteignant pas les objectifs prévus.

Comment demander cet accompagnement ?

Prendre contact avec l'économiste de flux du SDE35 Isaac KILEMBE

Tél : 02.30.95.00.64
Mail : i.kilembe@sde35.fr

Retrouvez nous sur www.sde35.fr
SDE35 - Village des collectivités
1 avenue de Tizé - 35236 Thorigné-Fouillard

Quels sont les critères pour bénéficier de l'aide ?

- Volonté forte de la collectivité d'engager des travaux post audit
- Le bâtiment/site concerné a une surface de plus de 1 000 m² (élargissement possible pour les bâtiments compris entre 500 et 1 000 m² sous condition/pertinence)
- Connaissance des consommations énergétiques du site ou de la collectivité
- Réaliser la prestation avant mai 2023

Zone d'intervention

- Pour les audits de bâtiments scolaires (ACTEE Merisier), le SDE35 intervient sur toute l'Ille-et-Vilaine
- Pour les audits de tout autre type de bâtiment, le SDE35 intervient uniquement sur le Pays de Brocéliande, Redon Agglomération, Saint-Malo Agglomération et la Communauté de communes du Pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel*.

**Pour les autres territoires du département, l'animation du programme Sequoia est assurée directement par les structures porteuses du service CEP : Pays de Fougères, ALEC du Pays de Rennes, Pays des Vallons de Vilaine, Pays de la Roche aux Fées, CC Bretagne Romantique, CC Côte d'Émeraude, Vitré Agglomération. Prenez contact avec elles pour demander le financement d'un projet d'audit.*

La STD... QUESAKO ?

La Simulation Thermique Dynamique (STD) est une simulation numérique permettant d'étudier l'ensemble des problèmes liés à la thermique d'un bâtiment (confort, performance énergétique, comportement). L'objectif de la STD n'est pas seulement d'effectuer un constat mais de proposer des pistes de réflexion et d'optimisation en termes de confort et de consommations énergétiques. Chaque solution proposée permet de visualiser l'impact sur la consommation énergétique, par conséquent c'est également un outil d'aide à décision pour les maîtres d'ouvrages et les collectivités.